Pyrénées Haut Garonnaises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A Marignac, le 5 Novembre 2026

A l'ensemble des communes

OBJET : Application du règlement de collecte – Fin de la collecte des bacs individuels à compter du 1er janvier 2027

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'application du **règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en vigueur depuis le 26 février 2019**, la Communauté de Communes souhaite rappeler les modalités de présentation des déchets à la collecte.

Conformément à ce règlement, **la collecte des bacs individuels n'est pas autorisée**.

Afin d'assurer une application uniforme du règlement sur l'ensemble du territoire, nous vous informons qu'**à compter du 1er janvier 2027, les bacs individuels ne seront plus collectés** sur l'ensemble du territoire.

Les usagers devront donc, avant cette date, prendre leurs dispositions afin de déposer leurs déchets ménagers dans **les équipements ou points de collecte prévus à cet effet**.

Cette évolution permettra notamment d'harmoniser les pratiques de collecte sur le territoire, d'améliorer l'organisation des tournées et de garantir une application équitable du règlement pour l'ensemble des usagers.

Nous vous remercions de bien vouloir **relayer cette information auprès de vos administrés**, par l'intermédiaire de vos outils habituels de communication : bulletin municipal, site internet, application communale, affichage en mairie ou tout autre support adapté.

Les services de la Communauté de Communes restent à votre disposition pour répondre aux éventuelles interrogations et accompagner les situations particulières qui pourraient être identifiées avant la mise en application de cette mesure.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et votre soutien dans la diffusion de cette information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Jean-François ABADIA
Vice-Président en charge de la politique du tri et valorisation des déchets



cc-pyreneeshautgaronnaises.fr
secretariat@ccphg.fr

Siège social et secrétariat général
17, avenue de Luchon
31210 Gourdan-Polignan
05 61 94 79 50

Site de Marignac
2, rue des Usines
31440 Marignac
05 61 79 00 26

Site de Moustajon
7, chemin des Trêtes
31110 Moustajon
05 61 79 12 90